

Le Monde

03.12.2019, enquête de Stéphane Horel

Chlorpyrifos : Les fabricants contre-attaquent



Devant l'imminence de l'interdiction du pesticide en Europe, la Commission fait l'objet de pressions

ENQUÊTE

L'arrêt de mort d'un pesticide prend rarement la forme d'une réglementation européenne. C'est ainsi, pourtant, que le chlorpyrifos devrait bientôt disparaître. La Commission européenne s'apprête à demander aux Etats membres de voter l'interdiction de cet insecticide au dossier scientifique fort chargé. Mais, alors que

les données démontrant son extrême toxicité pour le cerveau du fœtus et du jeune enfant s'accumulent, les fabricants font pression sur les autorités pour prolonger son existence légale, comme le montrent des documents que *Le Monde* s'est procurés. L'autorisation du chlorpyrifos dans l'Union européenne (UE) arrive en effet à échéance le 31 janvier 2020.

A la tête de cette opération de lobbying, le groupe américain Corteva, entité née de la fusion de Dow, inventeur du produit, et de DuPont. « *La réglementation ne doit pas se fonder sur une pression publique provoquée par des militants qui n'ont pas confiance dans le système réglementaire légal, mais sur des preuves solides* », ont argué les représentants de la firme auprès des responsables du dossier à la Commission qu'ils ont rencontrés en janvier, indique un compte-rendu interne de la direction générale de la santé.

Si les « *militants* » des ONG sont en effet très actifs, ils ne représentent pas des voix isolées. La communauté scientifique, elle aussi, s'inquiète depuis plus de quinze ans des effets délétères du chlorpyrifos sur le cerveau en développement (ou toxicité neurodéveloppementale).

En 2006, au moment même où l'UE donnait son feu vert à l'insecticide pour dix ans, une étude conduite par l'Université de Columbia (Etats-Unis) montrait qu'une exposition prénatale au chlorpyrifos entraînait d'importants retards de développement. Troubles du spectre autistique, déficits de quotient intellectuel (QI) allant jusqu'à 7 points, troubles de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité : désormais, tout un corpus d'études décrit la vaste gamme d'affections touchant les enfants exposés au chlorpyrifos ou à ses cousins de la famille des organophosphorés pendant leur vie fœtale ou juste après la naissance. Une équipe internationale de chercheurs a estimé que, chaque année, l'exposition aux pesticides organophosphorés cause 59 300 cas de déficience intellectuelle et oblitère 13 millions de points de QI en Europe.

Anomalies majeures

L'ONG Pesticide Action Network (PAN) Europe juge « *préoccupant qu'il ait fallu attendre d'avoir une quantité écrasante de preuves démontrant la toxicité des insecticides à base de chlorpyrifos pour le cerveau des enfants avant que la Commission européenne ne propose une interdiction* ».

Mis sur le marché en 1965, l'insecticide est commercialisé dans près de 80 pays dans le monde, et employé sur plus d'une centaine de cultures, selon Corteva. En Europe, neuf pays ont suspendu son usage, dont la France qui ne le tolère plus que pour les semences d'épinards depuis 2016. Il était autorisé pour venir à bout des cafards, fourmis et autres termites dans les maisons jusqu'en 2007.

Alors que leur autorisation dans l'UE arrivait à échéance en 2016, le chlorpyrifos et son parent proche, le chlorpyrifos-méthyl, ont bénéficié de plusieurs sursis. Mais, à l'automne 2017, une équipe de scientifiques scandinaves précipite le destin européen des deux pesticides. Quelques semaines auparavant, ils sont parvenus à récupérer les données brutes de la seule étude fournie par Dow aux autorités concernant la toxicité neurodéveloppementale. Une étude soumise dans le dossier de demande d'autorisation originel... en 1998. Axel Mie, Christina Rudén et Philippe Grandjean constatent alors qu'elle est émaillée d'anomalies majeures et qu'elle montre sans ambiguïté que le chlorpyrifos endommage le cerveau des rats de laboratoire, contrairement à ce que sa conclusion affirme.

Or, l'Etat membre dit « rapporteur », l'Espagne, chargé de passer au crible le dossier des fabricants, n'a pas analysé cette étude. Ni lors de la première demande de Dow au début des années 2000, ni à l'occasion de

l'évaluation en cours. Autrement dit, l'examen des données sur la toxicité du chlorpyrifos sur son aspect le plus préoccupant n'avait jamais été réalisé. Il faut attendre 2018 et les discussions d'experts pilotées par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) pour que la toxicité du chlorpyrifos sur le cerveau en développement soit prise en compte. C'est ce qu'une enquête transfrontalière sur le chlorpyrifos, dont *Le Monde* fait partie, révèle en juin 2019.

Sous les feux des projecteurs, la Commission décide de lancer une procédure jamais employée jusqu'ici. Alors que l'EFSA n'a pas achevé son cycle de réunions, la Commission lui demande de produire dans l'urgence un avis intermédiaire sur les effets des deux insecticides sur la santé humaine. Mis en ligne au cœur de l'été, l'avis sur le chlorpyrifos souligne d'abord de « *potentiels* » effets nocifs du chlorpyrifos sur l'ADN des cellules. Ces effets dits génotoxiques peuvent être à l'origine de cancers. Ensuite, prenant largement en compte les observations des chercheurs scandinaves, publiées entre-temps dans la revue *Environmental Health*, il met en avant sa toxicité neurodéveloppementale, ce qui lui promet un avenir de substance classée « *présumée toxique pour la reproduction (catégorie 1B)* ». « *Les critères d'approbation relatifs à la santé humaine, conclut l'EFSA, ne sont pas remplis.* » Même conclusion pour le chlorpyrifos-méthyl, introduit plus tardivement sur le marché et donc moins étudié, son profil toxicologique étant estimé similaire. Dans l'UE, les pesticides jugés cancérigènes et toxiques pour la reproduction doivent être retirés du marché.

Ce verdict, bien qu'intermédiaire, suscite l'ire des fabricants : Corteva, seul membre de la « Chlorpyrifos Task Force » après la défection de l'israélien Adama en juin 2018, et la firme portugaise Ascenza (anciennement Sapec), qui ne commercialise qu'un insecticide à base de chlorpyrifos-méthyl en Europe, le Sundek.

Réaction jugée « excessive »

Une lettre recommandée de neuf pages inaugure le ballet de protestations et de pressions. Arrivée à la Commission le 26 août, elle provient du cabinet d'affaires Fieldfisher, mandaté par Ascenza. Ses arguments, qui ont le parfum d'une menace de procès, se concentrent sur les aspects légaux. En particulier sur cette procédure exceptionnelle, dont l'emploi les a « *légitimement et véritablement surpris* ». « *Cette façon de procéder est très inhabituelle, pour ne pas dire irrégulière* », avancent les avocats. L'avis de l'EFSA « *affecte irrémédiablement la réputation de la substance, portant ainsi atteinte aux intérêts commerciaux du demandeur* », écrit Fieldfisher, qui en demande le retrait « *immédiat* » du site Internet de l'agence.

Début octobre, par l'intermédiaire de son cabinet de lobbying EPPA, Ascenza écrit à nouveau à la Commission. « *Comme dans le cas du glyphosate* », se plaint EPPA, l'EFSA a été poussée à « *réagir de manière excessive* », « *probablement guidée par une forte pression des ONG et des médias* ». Il met en cause l'approche de « *lecture croisée* » adoptée par l'agence qui condamne le chlorpyrifos-méthyl à partir d'une évaluation des données du chlorpyrifos.

Il existe une « *confusion* » entre les deux, selon un cadre d'Ascenza joint par *Le Monde*. « *La pression politique et médiatique autour du chlorpyrifos a eu un impact négatif sur l'autre formulation, sans justification scientifique sérieuse. Le débat est devenu irrationnel et émotionnel.* »

Corteva n'est pas en reste. Dans deux lettres datées des 6 septembre et 11 octobre, la firme assure qu'aucun des deux insecticides n'est génotoxique. Quant à leur neurotoxicité neurodéveloppementale, « *il n'en existe pas de preuves* », que ce soit « *chez l'animal ou l'humain* ». Et même, insiste-t-elle, « *les nombreuses preuves scientifiques rapportées dans la littérature démontrent l'absence* » de ces effets.

« Nous sommes en profond désaccord avec les conclusions de l'EFSA et les propositions de non-renouvellement de la part de la Commission européenne. Aucune substance active n'a fait l'objet de recherches plus approfondies que le chlorpyrifos », a écrit Corteva au Monde dans un e-mail, sans vouloir préciser si elle envisageait des poursuites contre la Commission.

Dernier acteur de cette opération de lobbying, enfin : COPA-Cogeca, l'organisation qui défend les intérêts des gros acteurs du secteur agricole à Bruxelles. Le 17 octobre, elle réclame un « *délai de grâce* » supérieur aux trois mois proposés par la Commission afin que les producteurs puissent effectuer une transition. Faute « *d'alternatives aussi efficaces* » pour lutter notamment contre la punaise diabolique (*Halyomorpha halys*), écrit son secrétaire général, le retrait des deux insecticides « *pourrait compromettre de manière significative la production européenne de fruits et légumes* ». Membre de COPA-Cogeca, la FNSEA n'a pas répondu aux sollicitations du Monde.

Agrumes fortement contaminés

Alors qu'approche la date du vote lors de la réunion du Comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et de l'alimentation animale (Scopaff) les 5 et 6 décembre, ce lobbying semble faire mouche auprès des Etats membres.

Si l'interdiction du chlorpyrifos semble acquise, le chlorpyrifos-méthyl n'est pas encore condamné. D'après nos informations, l'Allemagne, le Danemark, la Finlande, la Slovénie, la Suède et la France, représentée par le ministère de l'agriculture, ont annoncé qu'ils voteraient pour le non-renouvellement du chlorpyrifos-méthyl. Mais l'Espagne, la Grèce, l'Italie et le Portugal, ainsi que la Pologne, seraient contre : c'est-à-dire les Etats producteurs d'agrumes dont la culture recourt à ces insecticides. D'ailleurs, pamplemousses, citrons, oranges et mandarines étaient les fruits les plus contaminés par des résidus de chlorpyrifos en 2016, selon les données officielles de l'UE analysées par l'ONG PAN Europe. Producteur de plus de la moitié des oranges en Europe, l'Espagne était aussi ce pays « rapporteur » chargé de son évaluation... Sollicité par notre partenaire *El Confidencial*, le ministère espagnol de l'agriculture n'a pas souhaité apporter de commentaire.

La Commission semble déterminée à interdire les deux insecticides. Début octobre, elle a notifié à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) la décision imminente, et fixé les limites maximales de résidus sur les produits d'importation au plus bas possible (0,01 mg/kg). En cas d'absence de majorité au Scopaff, a-t-elle assuré au Monde, elle « *examinera la possibilité de convoquer le comité d'appel* » pour passer outre.

Cette deuxième phase de l'enquête transfrontalière sur le chlorpyrifos est coordonnée par Investigative Reporting Denmark, en collaboration avec des journalistes de « *Bayerischer Rundfunk* » et « *Süddeutsche Zeitung* » (Allemagne), « *Knack* » (Belgique), « *El Confidencial* » (Espagne), « *VG* » (Norvège), « *Newsweek* » (Pologne), « *Ostro* » (Slovénie), et le Midwest Center for Investigative Reporting (Etats-Unis). L'enquête bénéficie du soutien de Journalismfund.eu et de n-ost.